CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC District de Montréal

Nº R-4072-2018

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

ÉNERGIR, S.E.C., société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3

(ci-après « Énergir »),

AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE DE CONFIDENTIALITÉ

(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE ET ART. 33 DU RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je soussigné, **RICHARD ROY**, faisant affaire au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec, affirme solennellement ce qui suit :

- 1. Je suis vice-président, Technologies de l'information et logistique chez Énergir;
- 2. J'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité:
- 3. Dans le cadre du dossier R-4072-2018, Énergir a déposé, sous pli confidentiel, les informations relatives aux coûts du Projet et aux fournisseurs potentiels pour la phase 2 du Projet contenues à la Demande ainsi qu'à la pièce Énergir-1, Document 1 (« Informations Confidentielles »);
- 4. Énergir soumet que la divulgation, la publication ou la diffusion de ces Informations Confidentielles viendrait nuire aux négociations à venir avec les fournisseurs potentiels pour la phase 2 du Projet, notamment en permettant aux fournisseurs d'ajuster leur prix en conséquence;
- 5. Bref, permettre la divulgation, la publication ou la diffusion des Informations Confidentielles contenues à la Demande ainsi qu'aux pages 3, 9, 11 et 12 de la pièce Énergir-1, Document 1 serait de nature à empêcher Énergir de bénéficier du meilleur prix possible, et ce, au détriment et préjudice de l'ensemble de la clientèle de l'activité réglementée;
- 6. Compte tenu de ce qui précède, Énergir est justifiée de demander à la Régie d'ordonner la confidentialité des Informations Confidentielles contenues à la Demande ainsi qu'aux pages 3, 9, 11 et 12 de la pièce Énergir-1, Document 1, et ce, jusqu'à la finalisation du Projet;

7. Tous les faits allégués dans le présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ, à Montréal, le 23 novembre 2018.

(s) Richard Roy

RICHARD ROY

DÉCLARÉ SOLENNELLEMENT devant moi, à Montréal, ce 23e jour de novembre 2018

(s) Mélanie Beauvais, 181625

Commissaire à l'assermentation pour tous les districts judiciaires du Québec